



Procédure de consultation  
FER No 09-2022

Personnes responsables:  
MM. O. Ballissat & Y. Forney

Date de réponse:  
31.03.2022

## Révision de la loi sur le CO<sub>2</sub>

### 1. Contexte

Suite à l'échec en votation de la première mouture de la loi sur le CO<sub>2</sub> le 13 juin 2021, le Conseil fédéral a remis l'ouvrage sur le métier pour proposer un nouveau projet de loi. Selon lui, le refus de la première mouture de la loi sur le CO<sub>2</sub> doit être interprété comme un rejet des mesures proposées et non pas de la protection du climat. En d'autres termes, les objectifs de réduction que la Suisse s'est engagée à atteindre (-50% par rapport à 1990 d'ici à 2030) dans le cadre de l'accord de Paris sur le climat demeurent valables pour le Conseil fédéral malgré le refus de la révision totale de la loi sur le CO<sub>2</sub>.

Ce nouveau projet de révision de loi sur le CO<sub>2</sub> renonce à instaurer de nouvelles taxes ou à augmenter les taxes existantes car ce sont les principaux motifs de l'échec de la première révision de la loi. Le Conseil fédéral souhaite plutôt atteindre les objectifs de réduction grâce à des incitations ciblées et à des instruments d'encouragement, principalement dans les secteurs des transports, du bâtiment et de l'industrie.

Le présent projet vise également à remplacer la prolongation de la loi sur le CO<sub>2</sub> adoptée par le Parlement le 17 décembre 2021 jusqu'en 2024.

### 2. Position de la FER

La FER salue tout d'abord la réactivité du Parlement et du Conseil fédéral sur ce dossier car suite à l'échec de la loi sur le CO<sub>2</sub> lors de la votation de juin 2021, il était important de réagir étant donné les objectifs de réduction planifiés. Afin d'éviter le vide réglementaire, le Parlement a décidé à juste titre, le 17 décembre 2021, de prolonger les instruments actuels et de poursuivre les engagements de réduction jusqu'à 2024. Cette prolongation a le mérite de maintenir notamment l'important dispositif des conventions d'objectifs, ce qui était très attendu de la part des entreprises ayant décidé de réduire volontairement leurs émissions de CO<sub>2</sub>.

La FER tient aussi à rappeler qu'elle s'est toujours engagée en faveur de la transition

énergétique, notamment en soutenant la stratégie énergétique 2050. De la même manière, une majorité des associations membres de la FER ont soutenu la première mouture de la loi sur le CO<sub>2</sub> malgré le fait que les nombreuses taxes n'étaient pas la solution optimale pour favoriser une telle transition. La FER s'engage donc en faveur d'une politique qui permette aux entreprises de réduire leurs émissions tout en conservant leur compétitivité.

D'une manière générale, la FER souligne que les adaptations prévues par le Conseil fédéral dans le cadre de cette loi sur le CO<sub>2</sub> vont dans la bonne direction:

- 1) Le Conseil fédéral propose de fixer l'objectif de réduction des émissions à 50% d'ici à 2030.

La FER n'est pas opposée à cet objectif, même s'il est particulièrement ambitieux, puisque la Suisse s'est engagée à réduire ses émissions. L'objectif visé de 60 : 40 par rapport aux émissions à compenser en Suisse et à l'étranger est un élément positif. La Suisse peut ainsi continuer à investir à l'étranger dans des projets visant à protéger le climat, ce qui est une option particulièrement intéressante pour atteindre les objectifs fixés. En d'autres termes, des ressources peuvent être investies là où elles produisent le plus d'effet sur le climat.

- 2) La taxe sur le CO<sub>2</sub> perçue sur les combustibles est maintenue avec un montant maximum de 120 francs par tonne de CO<sub>2</sub>. Par ailleurs, le Programme bâtiments de la Confédération et des cantons est également poursuivi sans changements. D'autres incitations (remplacement du système de chauffage, production de chaleur à partir de sources renouvelables, ...) viennent compléter les mesures dans le domaine du bâtiment.

Si la FER soutient le maintien de la taxe CO<sub>2</sub> à son niveau actuel ainsi que les mesures en faveur de l'assainissement des bâtiments, elle tient à formuler les remarques suivantes: il est bien d'inciter le remplacement de système de chauffage fonctionnant aux énergies fossiles par du renouvelable, mais cela ne doit pas conduire à des obligations. Encourager et inciter doivent rester les maîtres-mots; l'encouragement de la géothermie et des réseaux thermiques nécessite des investissements conséquents qui suscite parfois des oppositions, en particulier pour la géothermie. Le développement des réseaux thermiques peut être encouragé, mais cela doit se réaliser selon le principe de libre concurrence. L'objectif est de maintenir le prix de l'électricité à un niveau acceptable, tant pour les entreprises que pour les ménages.

Il est à noter qu'avec le conflit russo-ukrainien, la pression sur les matières premières (pétrole, gaz) a fortement augmenté dans tous les pays européens. S'il est louable de vouloir développer davantage les sources d'énergies renouvelables et d'atténuer la demande pour les énergies fossiles, il est réaliste de penser que ce processus va prendre beaucoup de temps. En attendant, il est indispensable de trouver des solutions pour assurer l'approvisionnement en pétrole et en gaz en Suisse à des prix accessibles pour les entreprises et les ménages. La FER tient aussi à relever que si des prix élevés se maintiennent sur les énergies fossiles et que l'inflation progresse, la taxe sur le CO<sub>2</sub> perçue devrait également être adaptée en conséquence afin de ne pas peser sur le porte-monnaie des entreprises. Etant donné la situation actuelle, il faut évidemment éviter de faire progresser le niveau de la taxe CO<sub>2</sub> sur les combustibles fossiles car cela

alourdirait la charge, tant des entreprises que des ménages.

- 3) Le Conseil fédéral propose de maintenir les valeurs cibles de CO<sub>2</sub> pour les véhicules neufs et de les réduire à partir de 2025 afin de s'aligner sur la législation européenne. Il souhaite également favoriser l'achat de véhicules électriques ainsi que le développement d'infrastructures de recharge pour ces véhicules.

La FER est consciente des enjeux majeurs en matière de mobilité du futur. Elle tient à souligner que le développement de véhicules électriques ne sera pas sans conséquence sur la consommation d'électricité, à l'heure où un blackout est sur la table pour 2025 en Suisse. Si notre Fédération salue l'intention d'allouer des subventions pour développer le parc de recharge pour les véhicules électriques, la question se pose de savoir quels types d'énergies alimenteront ces postes de recharge sachant que l'énergie renouvelable seule ne sera pas suffisante pour garantir le fonctionnement de ces infrastructures.

Il faut aussi s'inquiéter du développement des infrastructures de recharge en dehors du territoire suisse. En effet, les voyages à l'étranger avec un véhicule ne seront possibles que si c'est la volonté de l'ensemble des pays européens de faire croître les installations de recharge. Ce n'est de loin pas le cas en Europe actuellement et cela constitue également un frein à l'achat des véhicules électriques.

Par ailleurs, si l'intention du Conseil fédéral est d'inciter le consommateur à s'équiper de véhicules électriques, il sera également essentiel de miser sur l'innovation et de développer, entre autres, la capacité kilométrique des batteries électriques. La question du recyclage des batteries devra aussi faire l'objet d'une réflexion car la multiplication des véhicules électriques aura pour incidence d'augmenter la pollution matérielle, à moins que des solutions soient trouvées pour recycler les batteries.

- 4) Le Conseil fédéral encourage l'utilisation de carburants renouvelables pour le transport terrestre et poussera le secteur de l'aviation à incorporer une part donnée de carburants renouvelables au pétrole pour avions vendu en Suisse.

La FER ne voit pas d'inconvénients à ce que les carburants verts soient utilisés davantage, tant dans le secteur du transport terrestre que dans le domaine de l'aviation.

- 5) Les entreprises de transports publics pourront bénéficier jusqu'à fin 2030 d'une aide financière pour l'élaboration de nouvelles offres de transport ferroviaire transfrontalier de voyageurs, y compris par trains de nuit.

La FER soutient cette mesure si la demande est bien là et que la volonté du voyageur est bien de substituer un vol court-courrier par un voyage en train de nuit. Dès lors, il serait souhaitable que des liaisons ferroviaires efficaces soient prévues pour relier au moins les principales capitales de l'UE et ceci à des prix attractifs.

Notre Fédération donne aussi un préavis favorable à l'intention du Conseil fédéral d'encourager encore davantage le développement des bus et des bateaux sans énergies fossiles dans les transports publics.

- 6) Le Conseil fédéral souhaite ouvrir la possibilité d'exemption de la taxe sur le CO<sub>2</sub> à tous les exploitants d'installations exerçant une activité économique si elles s'engagent à réduire leurs émissions.

La FER insiste sur le fait que l'ensemble des entreprises doit pouvoir accéder aux conventions d'objectifs et que celles-ci puissent être exemptées de la taxe sur le CO<sub>2</sub> comme preuve de leur engagement en faveur du climat. En effet, les conventions d'objectifs ont fait leurs preuves et la prolongation de cette mesure ainsi que la possibilité d'exemption de la taxe de CO<sub>2</sub> pour de nombreuses entreprises permettra de réduire les émissions avec un minimum de désavantages concurrentiels, c'est-à-dire en préservant la compétitivité économique de la place suisse en période inflationniste.

- 7) Il est prévu de développer et d'expérimenter de nouvelles technologies, solutions et approches dans le domaine de l'utilisation parcimonieuse et efficace de l'énergie, ainsi que l'utilisation des énergies renouvelables.

La FER est d'avis qu'il est indispensable de soutenir les technologies prometteuses qui permettent une efficacité énergétique et des capacités de stockage. Il faut que certaines solutions passent du stade de la recherche à la mise sur le marché et que des incitations financières soient effectivement à l'ordre du jour pour aider certaines entreprises prometteuses en la matière.

En conclusion, la FER est favorable à cette nouvelle mouture de la loi sur le CO<sub>2</sub> qui n'introduit pas de taxes, mais des incitations et des encouragements. Ces derniers outils sont importants pour décarboner notre société. Le projet souligne aussi la possibilité pour toutes les entreprises de pouvoir signer des conventions d'objectifs avec une exemption de la taxe sur le CO<sub>2</sub> si elles s'engagent à diminuer leurs émissions. Il ouvre ainsi plus largement l'accès à un modèle très efficace, notamment pour les PME.

En revanche, à la lecture du rapport explicatif, la FER estime que les questions liées au financement des mesures (incitations et/ou encouragements) ne sont pas toujours exposées de manière très claire. Il aurait été souhaitable de faire un tableau récapitulatif avec les mesures et leurs sources de financement.